

**Composition du conseil de
perfectionnement du Master
Santé Publique de la Faculté de
Médecine Purpan**

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 13 février 2018

Délibération 2018/02/CFVU- 21

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier notamment son article 35 ; 8 ; 20

Vu la proposition du Conseil de la Faculté de Médecine Purpan

Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent la composition du conseil de perfectionnement du Master Santé Publique de la Faculté de Médecine Purpan :

- 9 enseignants
- 7 représentants du monde socio-économique
- 3 étudiants

Lorsqu'un responsable perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné, il est procédé à la désignation de son successeur par le directeur de la composante.



Toulouse le 13 février 2018

Le Président


Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 40

Nombre de membres présents ou représentés : 28

Nombre de voix favorables : 28

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Nombre de votes blancs : 0